

Le concile en question : avec quelle herméneutique ?

Author : spo

Categories : [Questions et analyses](#)

Date : 18 février 2010

Je viens de recevoir comme tous les journalistes le communiqué qu'on lira ci-dessous. Il nous apprend que la session doctrinale des évêques de France portera sur... le Concile Vatican II. Je suis de ceux qui pensent que la « juste » réception de ce Concile n'est pas sans incidence sur la « juste » vie liturgique, et notamment sur la célébration du rite romain traditionnel. C'est pourquoi je ne pense pas sans rapport avec le thème habituellement traité sur ce blog le fait de signaler à mes lecteurs cette rencontre épiscopale.

On peut légitimement s'interroger, au regard de la praxis épiscopale, des politiques (pardon des pastorales) mises en œuvre dans les diocèses, des différentes déclarations de nos évêques, de la façon dont les saints mystères sont célébrés habituellement et ordinairement, non seulement dans les diocèses mais par nos évêques eux-mêmes, sur l'herméneutique qui influencera ces travaux. Car une saine herméneutique de continuité du concile Vatican II implique aussi et peut-être d'abord, d'être traduite visiblement par une saine pratique liturgique qui donne toute sa place à la liturgie tridentine.

Certains à Rome, le pape actuel aidant, ont commencé à le voir. Replaçant le concile dans une perspective plus traditionnelle, il s'insère de ce fait dans une praxis – si l'on m'autorise cette terminologie – de continuité qui n'est au fond qu'un autre mot, qui résonne mieux aux oreilles modernes, pour celui de Tradition. La Tradition dans l'Église n'a rien à voir avec le fixisme. Elle transmet sans l'altérer le dépôt de la foi tout en l'explicitant toujours davantage. Il serait vain de nier qu'au moment du concile la liturgie n'était plus comprise. Mais il ne fallait pas l'abolir, tenter de la faire disparaître, mais, au contraire, tenter de retrouver son esprit (l'esprit de la liturgie comme le disait le cardinal Ratzinger), aider à en pénétrer la richesse doctrinale et symbolique et ainsi la rendre à nouveau vivante aux yeux de l'homme moderne, décidément bien blessé. Paradoxalement, cet exercice ne s'est pas fait par l'action normale de l'Église enseignante mais à la suite de décisions iniques, aujourd'hui en partie reconnues, conduisant à la confrontation et à la résistance. D'une certaine manière, l'imposition violente et arbitraire du missel de Paul VI a sauvé le missel de saint Pie V, promis sinon à une édulcoration lente et subtile.

Nos pères les évêques ont bien raison de s'interroger sur le Concile, de l'étudier (il est temps

quand même). Mais encore une fois, se pose la question de la grille de lecture. Sera-t-elle celle de Benoît XVI ou celle de Mgr Bugnini ?

Le communiqué :

LA SESSION DOCTRINALE 2010 DES EVEQUES, PREVUE A ALBI DU 22 AU 24 FEVRIER, PORTERA SUR LE CONCILE VATICAN II

Une soixantaine d'évêques et quatre cardinaux français participeront, du lundi 22 au mercredi 24 février à Albi (Tarn), à la session doctrinale 2010. Celle-ci portera le concile Vatican II. Chaque année, les évêques abordent un thème théologique lié à l'exercice de leur ministère.

Cette session 2010 sera l'occasion d'une relecture attentive du Concile pour en poursuivre la réception et aider le peuple chrétien à en découvrir la profondeur évangélique.

Les évêques réfléchiront d'abord à la manière dont un concile est reçu : en effet, comme tout concile, celui de Vatican II nécessite d'être compris, commenté, expliqué et mis en pratique. La dimension pastorale de Vatican II sera aussi travaillée.

Les nombreuses réformes et transformations qui ont fait suite au Concile feront également l'objet d'une relecture, en particulier pour ce qui concerne les dix premières années qui ont suivi Vatican II.

Les évêques poursuivront ensuite leur travail sur un document particulier : la Constitution Dei Verbum. En effet, celle-ci est considérée comme l'un des textes majeurs parce qu'il s'agit d'une « constitution dogmatique » dont la rédaction a été au cœur des grands débats théologiques du concile. En lien avec leur responsabilité épiscopale, les évêques seront particulièrement attentifs au chapitre 6, « La Sainte Ecriture dans la vie de l'Eglise ».